



Schéma directeur des formations

1. Introduction

À la demande de la ministre en charge de l'éducation, de la ministre en charge du travail, du Président de l'Université de la Polynésie française, du Vice-recteur de la Polynésie française, l'ancien recteur, Marc DEBÈNE, a mené en novembre 2014 une réflexion d'ensemble sur la carte des formations scolaires et universitaires au niveau du continuum bac-3/bac+3, dans un rapport initial intitulé "Pour une meilleure cohérence de l'offre de formation en Polynésie française", dans l'optique de l'élaboration d'un "schéma directeur des formations".

Grâce à une étroite collaboration quadripartite pendant douze mois, et un partage d'informations, d'indicateurs et d'analyses sur les formations offertes en Polynésie française au niveau secondaire et post-bac, un consensus s'est formé pour dégager des axes directeurs correspondant aux deux objectifs majeurs suivants :

- élever le niveau d'éducation et de formation de la jeunesse polynésienne, en aidant son intégration au développement de l'économie numérique ;
- faciliter son insertion professionnelle, si possible en améliorant l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail.

A cette fin, deux groupes de travail ont donc été créés :

- un groupe sur la formation initiale au niveau du continuum bac-3/bac+3 ;
- un groupe sur les besoins du marché du travail par secteur ou par activité professionnelle.

Un examen du contexte législatif et économique, puis, une analyse du système éducatif révéleront les défis et opportunités qui ont guidé l'élaboration des principaux axes du schéma directeur des formations, dont les objectifs à atteindre pourront libérer le formidable potentiel de développement de la Polynésie française.

2. Le contexte législatif et économique

Un contexte législatif et administratif complexe

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer qui dispose d'une autonomie au sens de l'article 74 de la Constitution, et détient une compétence de principe, sous réserve des attributions de l'État fixées par la loi organique du 27 février 2004. Ainsi, est-elle compétente dans le domaine de l'éducation et de la formation ; les ministres en charge de l'éducation et de la formation sont responsables de l'offre de formation qu'ils organisent et doivent piloter l'action des opérateurs publics (lycées publics, organismes publics de formation) et privés (lycées privés concourant au service public).

La loi statutaire attribue toutefois à l'État une série de compétences qui en fait un partenaire incontournable, notamment la collation des grades et diplômes nationaux, le baccalauréat en particulier, ainsi que les personnels de l'État mis à disposition, qui sont placés sous l'autorité fonctionnelle du gouvernement de la Polynésie française, mais dont la gestion reste sous la responsabilité du vice-recteur, représentant le ministre de l'éducation nationale. L'enseignement supérieur universitaire et la recherche sont confiés à des établissements publics nationaux (UPF) qui peuvent coexister avec des établissements privés rattachés à des établissements métropolitains accrédités (ISEPP, rattaché à l'Université Catholique de l'Ouest).

Malgré cette complexité, une collaboration tripartite du ministère en charge de l'éducation de la Polynésie française, de l'UPF, et du Vice-rectorat, s'est déjà traduite par la création de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPé), dans le but d'améliorer la formation des enseignants. La volonté partagée d'élever le niveau d'éducation et d'améliorer l'insertion professionnelle de la jeunesse polynésienne a également abouti à l'élaboration de ce schéma directeur des formations.

Un système économique et un marché du travail en crise

La petite économie insulaire de la Polynésie française (270 000 habitants) est constituée d'un secteur moderne, essentiellement tertiaire, public ou privé, et d'un secteur informel, principalement primaire (pêche, agriculture, etc.) notamment dans les archipels éloignés. Selon le dernier recensement de la population¹, les activités tertiaires (commerce, services marchands et non marchands) emploient 77 % des actifs occupés, le secteur primaire (perliculture, agriculture, aquaculture) occupe 8 % des actifs, le poids de l'industrie dans l'emploi total demeure faible (7 %), et le secteur de la construction et du bâtiment regroupe 8 % des actifs occupés.

¹ « Le recensement de la population en Polynésie française en 2012 », Points forts de la Polynésie française, #6, ISPF, (2013).

Incontestablement, le tourisme est un axe privilégié du futur développement économique de la Polynésie française, même s'il n'est directement responsable que pour 7% des actifs occupés aujourd'hui : cette proportion est égale à 6 % à Tahiti (soit 4 000 emplois), 50 % à Bora-Bora (1 800 emplois) et 21 % à Moorea (1 100 emplois). Les emplois indirectement induits par le tourisme sont estimés à la moitié des emplois directs, ce qui porte le total d'emplois portés par la filière à plus de 10.000. A titre d'illustration, dans son chapitre "Mission tourisme", le rapport qui vient de résulter du débat des orientations budgétaires explicite une stratégie de développement touristique qui comporte plus de 134 actions qui solliciteront un large éventail de qualifications, dont le schéma directeur des formations tient compte.

Les métiers de la mer, les énergies renouvelables et l'économie numérique constituent également trois pôles de développement pour la Polynésie française. Les autres domaines de formation seront concernés par les activités induites ou associées telles que la comptabilité, le technico-commercial, le bâtiment, l'automatisme, la mécanique, l'entretien et la maintenance, le transport, etc., selon l'enquête sur les besoins du marché du travail, conduite en 2015 dans le cadre de ce schéma directeur des formations.

Entre 2007 et 2012, la population active s'est accrue de 6 %, alors que le nombre de personnes ayant un emploi a diminué de 6 %, suite à la crise économique mondiale qui a durement touché la Polynésie française, notamment à travers son tourisme international, mais aussi à l'instabilité politique qui a contribué à la dégradation de la situation socio-économique. Le taux de chômage a presque doublé sur la même période, passant de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012, ce qui s'est traduit par 12 200 chômeurs supplémentaires parmi une population d'environ 110 000 actifs². Les actifs les plus jeunes et les moins diplômés sont les plus pénalisés par la crise³. Ainsi, les personnes ayant un niveau scolaire inférieur ou équivalent au diplôme national du brevet, obtenu à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (56 % des personnes en âge de travailler), en majorité des ouvriers, employés, ou agriculteurs, ont subi la plus lourde perte d'emplois (-7 600), soit une chute de -17%. En revanche, les diplômés d'études supérieures (+ 19 % parmi les personnes en âge de travailler) sont plus nombreux à travailler (+ 13 %). Leur taux d'emploi demeure élevé à 74 % (-4 points). D'ailleurs, le taux de chômage des non diplômés est cinq fois plus élevé que celui des personnes qui disposent d'un diplôme d'études supérieures (30 % contre 6 %). Le taux de chômage des titulaires d'un diplôme du supérieur double en cinq ans, mais demeure le plus faible. Celui des autres catégories de diplômes progresse chacun de 10 points, voire de 14 points pour les titulaires du brevet des collèges¹.

La comparaison des statistiques des recensements de 1983 et 2012 montre une augmentation significative du niveau de qualification de la population de la Polynésie française. Néanmoins, en 2012, 41 % des actifs avec emploi ont encore un niveau inférieur au niveau V, dont 22% sont sans diplôme, et 34 % des chômeurs sont sans diplôme.

² « Le taux de chômage double de 2007 à 2012 », Points forts de la Polynésie française, #6, ISPF, (2014).

³ « Les actifs peu qualifiés pénalisés par la crise », Points forts de la Polynésie française, #2, ISPF, (2014).

Répartition de la population (actifs avec et sans emploi) par diplôme le plus haut obtenu ⁴				
	Sans diplôme	Niveau V	Niveau IV	Niveau sup. au IV
1983	50 %	13 %	5 %	6 %
2012	25 %	20 %	18 %	17 %

Enfin, la définition des besoins du marché de l'emploi pour une adéquation des formations reste difficile, notamment du fait d'une absence généralisée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dont l'importance n'est pas prise en compte et pour laquelle les compétences sont absentes dans les entreprises.

Ce sont autant d'éléments qui commandent une réorganisation du second degré construite autour de la réduction des sorties sans qualification conformément à la Charte de l'Éducation de 2011, par un développement de la persévérance scolaire et une réorientation des flux d'élèves.

Cette volonté doit être mise en perspective avec l'évolution globale de l'offre de formation, dont les grands principes sont résumés dans un schéma directeur des formations au service d'un objectif général : l'élévation du niveau de formation de la jeunesse polynésienne, et, à terme son insertion sociale et professionnelle.

3. Le système éducatif : défis et opportunités

La Polynésie française s'étend sur un espace territorial dont la dispersion suscite une problématique forte d'implantation des structures éducatives, de transport⁵ et d'accessibilité. Son système éducatif est jeune et doit à présent évoluer significativement afin de répondre aux impératifs d'une société ouverte et en mutation rapide, en tenant compte des contraintes sociodémographiques locales, des caractéristiques linguistiques et culturelles ou encore des débouchés économiques. Le schéma directeur des formations aidera à relever un certain nombre de défis en offrant des opportunités pour améliorer les compétences et les qualifications de la jeunesse polynésienne.

Le décrochage

Dans son rapport à la commission des lois de 2015, J. J. Urvoas mentionnait que seulement 51% d'une classe d'âge (des jeunes entrés au CP en 2000-2001) détenaient le baccalauréat en Polynésie française. En 2013, la part des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification s'établissait à 40%.

⁴ <http://www.ispf.pf/bases/Recensements/Historique/caractéristiques-socio-démographiques>

⁵ Le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables sur l'île de Tahiti récemment lancé s'inscrit dans la volonté de résoudre ce problème.

Le décrochage au sens large du terme fait désormais l'objet d'un chiffrage précis. Les travaux menés sur le sujet ont établi que le décrochage⁶ est multifactoriel : il peut dépendre de facteurs exogènes à l'école ou de facteurs propres à l'école, mais aussi d'une combinaison des deux. Cependant, le décrochage *stricto sensu* se manifeste dès l'issue du collège par l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes de poursuite d'études dans la voie professionnelle. Plusieurs facteurs interviennent :

- désajustement entre l'offre de formation et la demande sociale de formation : certaines spécialités sont très demandées alors que d'autres sont délaissées ;
- localisation de l'offre : les élèves qui demandent la voie professionnelle sont généralement peu mobiles et les difficultés de transport et/ou d'hébergement renforcent cette dimension ;
- abandon de scolarité tout particulièrement dans la voie professionnelle, surtout en CAP, et cela malgré un taux élevé de satisfaction du vœu 1 d'affectation, car ce vœu est le plus souvent un vœu de proximité.

C'est aux collégiens sans solution à l'issue de leur scolarisation obligatoire que la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), récemment déployée, est destinée avec les Modules d'Accueil et d'Accompagnement. Elle s'adresse également aux lycéens décrocheurs, que ce soit en cours de formation (Classe de la Seconde Chance) ou suite à un échec à l'examen sans nécessité de redoublement (MOREA). On observe notamment un phénomène de décrochage dans les voies générale et technologique (150 élèves en 2015, soit 6 %) et professionnelle (400 élèves, soit 15 %, avec plus d'un élève sur trois de 1^{ère} année de CAP qui ne continue pas en 2^{ème} année).

L'orientation

Au-delà du décrochage, l'analyse des flux montre certains défis liés à l'orientation.

Au collège, un palier post 5^{ème} contribue à orienter 10 % des élèves dans une autre structure qu'une classe de 4^{ème} générale. Ce palier va être supprimé, en même temps que sera accentuée l'amélioration des performances des élèves en fin de scolarité primaire.

Au lycée, une quasi-parité est observée entre les élèves inscrits en 2^{nde} générale et technologique (GT) et les élèves inscrits en 2^{nde} professionnelle. Puis, un tiers des élèves en 2^{nde} GT suit une 1^{ère} STMG. Au final, 36 % des bacheliers de la session 2015 en Polynésie française ont un diplôme de série professionnelle, 30% technologique et 34% générale, alors que les proportions en métropole sont respectivement égales à 30%, 21% et 49%.

En particulier, le nombre croissant de titulaires d'un baccalauréat professionnel, notamment après la réforme de la préparation de ce diplôme en 2009, et leur faible insertion professionnelle dans un marché du travail polynésien gravement touché par la crise économique de 2008, induisent une demande d'orientation bien souvent par défaut, en L1 où les chances de réussite sont quasi-nulles. Ainsi, l'université accueillait en 2014 presque quatre fois plus de titulaires de baccalauréats

⁶ Qui concerne les jeunes de plus de 16 ans. Avant cet âge, l'instruction est obligatoire et il convient alors de parler de déscolarisation.

professionnels (21,3%) que les universités métropolitaines (5,5 %) ⁷, après avoir observé un triplement de leur effectif lors des 5 dernières années .

De plus, l'importance relative de la série STMG parmi l'ensemble des bacheliers (19% en Polynésie vs. 10% en métropole), alliée à la faiblesse d'une offre de formation post-bac qui leur soit appropriée, produit un effet similaire, puisque l'université accueillait en 2014 presque deux fois plus de ces bacheliers (28 %) que les universités métropolitaines (15,3%)..

L'objectif partagé d'élever le niveau de formation des élèves à tous les niveaux passe par le rééquilibrage des flux de collégiens vers la 2^{nde} générale et technologique au bénéfice d'élèves qui en ont le profil scolaire et dont il convient de stimuler l'ambition, et à l'issue de la 2^{nde}, de privilégier davantage les séries générales, prioritairement la série scientifique, mais aussi les séries économique, sociale et littéraire.

L'offre de formation post-baccalauréat et les politiques de recrutement seront repensées en cohérence avec cette recomposition des flux. Ainsi, les formations supérieures courtes (Bac +2), qui rassemblent 483 places en 2015-2016 parmi les 25 Sections de Techniciens Supérieurs⁸ (STS), connaissent un taux de pression important (entre 1,5 et 4,4), dans 10 des 11 spécialités du secteur tertiaire. L'optimisation des capacités d'accueil est nécessaire, tout comme le suivi rigoureux du remplissage des sections en début d'année scolaire. Au-delà, leur développement s'avère souhaitable et peut solliciter deux diplômes : le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) et le DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), avec des spécialités à spectre large de qualification, pour une meilleure adéquation avec le marché du travail de notre petite économie insulaire, où une logique de niches peut rapidement conduire à une saturation des besoins d'emplois. Ce développement s'assortira d'une politique volontariste en matière de recrutement de bacheliers professionnels en STS d'une part, et de bacheliers technologiques en DUT d'autre part. Ces évolutions seront de nature à accroître le flux des bacheliers généraux vers une L1, poursuite d'études en bonne congruence avec leur formation secondaire.

D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre du parcours AVENIR⁹ qui commence dès la classe de 6^{ème} répond à cette préoccupation d'une orientation plus efficace et repose sur deux grands principes. Le premier consiste à définir un parcours qui aide progressivement l'élève à découvrir le monde économique et professionnel, tout en s'informant sur les voies de formation. Le deuxième principe consiste à intégrer cette préparation dans les enseignements disciplinaires, à travers des activités de découverte et d'exploration, avec une progressivité qui respecte la maturité des élèves. Ce peut également être un des leviers propres à stimuler l'ambition des élèves et des familles.

Parmi les actions à mener dans le second degré, l'accentuation des projets de collaboration entre les équipes de collège et de lycée sera privilégiée et dans le cadre du continuum bac-3/bac+3¹⁰, des partenariats seront mis en œuvre entre lycées et formations post bac prévoyant par exemple l'immersion de lycéens professionnels en STS, de lycéens technologiques en DUT, de lycéens

⁷ cf. Rapport 2014 d'activité de l'UPF (2015).

⁸ Il y a en fait 29 STS dont 4 ne recrutent pas tous les ans

⁹ Anciennement dénommé Parcours Individuel d'Information et de Découverte du Monde Économique et Professionnel (PIIODMEP)

¹⁰ Cf. loi ESR du 22 juillet 2013 et la circulaire 2013-0012 du 18-6-2013

généraux en CPGE ou en licence,... ou encore, des projets pédagogiques qui s'inspirent du modèle des « Cordées de la réussite »¹¹. Les opérations « portes ouvertes » viendront utilement compléter l'information des jeunes et des familles.

Ajoutons que l'éparpillement géographique des diplômés préparés ne se prête pas à la construction de parcours de formation pour les élèves. Pour cette raison, mais aussi à des fins d'optimisation de la ressource humaine et des équipements, les logiques de pôles de formation et de resserrement des spécialités seront privilégiées en veillant au respect du principe de complémentarité entre les établissements, qu'il s'agisse des établissements publics, privés sous contrat ou d'enseignement supérieur. Cela sera en outre, propice à la mutualisation des espaces de formation et des compétences des équipes pédagogiques.

Enfin, le développement de formations d'excellence (CPGE, CUPGE, préparation du concours des IEP, etc.) permettra d'une part, d'offrir aux jeunes polynésiens la possibilité de suivre des formations de haut niveau sans avoir à s'expatrier, et d'autre part, de développer l'ambition des élèves, notamment ceux dont les ressources financières limitées ne leur permettent pas d'envisager des études en métropole.

L'insertion professionnelle

Dans un souci de recherche d'adéquation avec les besoins potentiels du marché du travail, ce schéma retient comme principe général de renforcer l'apport de compétences transversales. L'objectif est de former des professionnels capables d'évoluer dans différents champs d'activité économique et de retenir la préparation de diplômés à spectre large de compétences, pour les raisons déjà évoquées *supra*, dans le secteur tertiaire en raison de son poids dans l'économie, mais aussi dans les domaines scientifiques et techniques pour préparer l'avenir.

La définition des besoins du marché de l'emploi en Polynésie française est un exercice peu aisé tant pour les entreprises (petites et moyennes) que pour les administrations assurant une mission de formation et d'insertion professionnelles. Le développement d'une posture de « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) sera encouragé afin de répondre à une exigence de cohérence de l'action publique en termes de programmation des besoins de formation et de régulation des opérateurs de formation continue. Des outils de mesure et de suivi seront développés et mis en œuvre sur la base des mutualisations des moyens, notamment entre l'ISPF, la CPS et les services de l'Éducation et de l'Emploi. De même, un accompagnement des entreprises sera proposé afin de leur fournir une aide dans l'élaboration d'un plan GPEC.

L'insertion professionnelle par la qualification sera facilitée grâce aux dispositifs de formation et d'insertion basés sur la formation en alternance (apprentissage, Contrat d'Aide à l'Emploi renouvelé, etc.). En particulier, la formation en apprentissage sera favorisée à tous les niveaux de formation, car elle est autant une arme contre le décrochage qu'une aide nécessaire en fin de parcours pour les élèves les plus méritants. Elle offre la souplesse et la réactivité nécessaires à un meilleur accompagnement des besoins en qualification de l'économie locale.

¹¹ De telles initiatives sont déjà en œuvre entre LP et LEGT (Mahina et Taone par exemple)

4. Les axes directeurs de l'évolution de l'offre de formation

Dans le respect des principes retenus dans ce schéma, et eu égard à l'ensemble des considérations énoncées, les orientations du ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports pour les 3 prochaines années, porteront essentiellement sur l'élévation du niveau d'éducation de la jeunesse polynésienne et sur son insertion professionnelle, grâce aux actions suivantes :

- la mise en œuvre de la réforme du collège, avec extinction du recrutement post-5^{ème} vers des CETAD dont l'offre de formation sera centrée sur la préparation de diplômes de niveau V de qualification post-3^{ème} ;
- l'accroissement de la capacité d'accueil dans la voie générale et technologique, au profit notamment des séries générales, pour offrir de nouvelles opportunités aux élèves qui en ont les capacités et dont l'ambition doit être soutenue ;
- l'extension de l'offre de formation en Section de Technicien Supérieur, en privilégiant le recrutement des bacheliers professionnels.
- la création à l'UPF, dans la mesure de ses moyens, de Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) dans le domaine du tertiaire, pourvoyeur d'offres d'emploi. Les choix des filières seront réajustés en fonction de la satisfaction des besoins de l'économie polynésienne ;
- le développement localement de formations d'excellence (CPGE, CUPGE, préparation du concours des IEP, etc.) pour développer l'ambition des élèves et leur réussite ultérieure dans le monde professionnel.

A Punaauia le 07 décembre 2015 :

La ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports

La ministre du travail,
des solidarités
et de la condition féminine

Madame Nicole SANQER-FAREATA

Madame Tea FROGIER

Le Vice-recteur de la Polynésie française

Le Président
de l'Université de la Polynésie française

Monsieur Jean-Louis BAGLAN

Monsieur Eric CONTE